

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 29/04/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés: Absents :	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à BOUILLIER Isabelle, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance	VERNEREY Samuel

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27/03/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

I. REMPLACEMENT DELEGATIONS M. DENIS GAILLARD

Suite au décès de M. Denis GAILLARD, M. le Maire fait part de la nécessité de procéder à son remplacement dans les différents organismes extérieurs pour lesquels il avait reçu délégation.

➤ Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière (SIGF) du Massacre

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, a désigné M. Raphaël PERRIN délégué de ce Syndicat en remplacement de M. Denis GAILLARD. Les délégués au SIGF du Massacre sont désormais les suivants :

- M. Daniel GROSSIORD
- M. Alain MOYAT
- M. Raphaël PERRIN
- M. Bernard REGAD

➤ Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) Haut-Jura Sud

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, a désigné Mme Eliane GRENARD déléguée de ce Syndicat en remplacement de M. Denis GAILLARD. Les délégués au SIE Haut-Jura Sud sont désormais les suivants :

- M. Daniel GRENARD
- Mme Eliane GRENARD

III. MISE EN CONFORMITE DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LE SCOT DU HAUT-JURA

Par courrier en date du 08/04/2019, M. le Préfet fait part de l'incompatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Septmoncel et Les Molunes avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Haut-Jura.

Ces incompatibilités portent notamment, pour ce qui concerne :

a) le PLU de la commune historique de Septmoncel, sur :

- la densité résidentielle minimum de logements,
- la possibilité d'implantation de zones commerciales.

b) le PLU de la commune historique des Molunes, sur :

- la consommation maximale de foncier en extension en zone d'activités économiques ,
- la possibilité d'implantation de zones commerciales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'engage à procéder à la révision des documents d'urbanisme dans un délai de 3 ans comme le Code de l'Urbanisme l'y autorise, bien qu'il s'agisse d'une procédure coûteuse pour des points qui ne paraissent pas fondamentaux.

De plus, il convient d'attendre la décision concernant les projets de fusion de communautés de communes et ses conséquences sur le SCOT du Haut Jura.

IV. OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

M. le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 -portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République- prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes à compter du 01/01/2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant que la compétence "gestion des eaux pluviales urbaines" n'est plus rattachée à la compétence "assainissement" et demeurera une compétence facultative des Communautés de Communes. D'autre part, les communes membres d'une Communauté de Communes peuvent s'opposer à ce calendrier si, avant le 01/07/2019, 25 % d'entre elles représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent à ce transfert de compétences au 01/01/2020. Auquel cas, le transfert obligatoire est reporté au 01/01/2026.

M. le Maire précise ensuite que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude considère ne pas être prête à exercer ces compétences au 01/01/2020 compte tenu des études en cours, de la complexité technique, juridique et financière de ces transferts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande le report du transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au 1er janvier 2026 et approuve la nécessité de conduire une étude de préfiguration de ces transferts de compétence.

V. SIDEC : ADHESION AU SERVICE E-LUM

M. le Maire rappelle que l'opération RVS démarrée en 2015 concernant le renouvellement de matériel vétuste de l'éclairage public communal a été achevée en 2018.

Il évoque ensuite les coûts d'intervention pour le changement des ampoules défectueuses avec une entreprise privée, au moyen d'une nacelle une ou deux fois par an.

Le SIDEC propose son service technique e-lum qui assure des réparations à chaque défaillance de matériel dans les délais suivants :

Lieux :	Points isolés :	Rues ou quartiers :	Intervention d'urgence-Sécurisation
Délais :	Rétablissement dans un délai de 15 jours	Rétablissement dans un délai de 4 jours	Intervention dans un délai de 4 heures

Le coût pour 2019 s'élèverait à 2 954,22 €, soit 175 points lumineux à 16,88 €.

Avec l'objectif d'assurer un meilleur service aux administrés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 1 contre, décide d'adhérer au service e-lum du SIDEC et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VI. SIGF : APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LES PARCELLES NOUVELLEMENT ACQUISES

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire, en indivision avec les quatre autres communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière (SIGF) du Massacre, de parcelles boisées qui ne bénéficient pas encore du régime forestier. Ces parcelles récemment acquises représentent une surface de 47 ha 85 a 51 ca.

Afin d'assurer une gestion durable de ce patrimoine forestier communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'application du régime forestier aux parcelles concernées au prorata de la quote-part revenant à la commune dans le SIGF du Massacre et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

VII. LOCATION APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

Par courrier en date du 14/04/2019, Mme Aurélie ROLANDEZ a fait part de son intention de résilier son bail de location concernant l'appartement T2 situé dans le bâtiment du Groupe Scolaire, au 851, Route de Genève, à compter du 15/07/2019.

Mme Camille EUVRARD a déposé une candidature pour la location dudit appartement à compter du 01/06/2019 qui a été validée par M. le Maire et la commission "Affaires locatives et immobilières".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine cette décision, précise le montant du loyer fixé à 283,71 € mensuel et autorise M. le Maire à signer le bail de location.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) POINT TRAVAUX EN COURS

- M. le Maire fait part de la détection et la réparation de la fuite d'eau sur la conduite qui alimente la fontaine au centre du village. Après de nombreux mois de recherche et d'arrêts récurrents, la fontaine coule avec un bon débit. Le trop-plein alimente le lavoir.
- Une pose de géotextile recouvert de gravillons a été effectuée dans les allées du cimetière,
- Les panneaux ont été installés Route de la Vie Neuve.

B) CEREMONIE DU 8 MAI

La population est invitée à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 qui aura lieu à 11 h 00 à Septmoncel, devant le monument aux morts.

C) ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.

Les élus sont invités à s'inscrire pour la tenue des permanences :

- au bureau de vote des Molunes, Mairie - La Vie Neuve
- au bureau de vote de Septmoncel, Salle du Conseil - 875, Route de Genève.

D) TRAIL DES 7 MONTS

M. Samuel VERNEREY fait part du projet de l'Entente Sportive de Septmoncel d'organiser le Trail des 7 Monts sur le site de la Fin du Pré, pour des facilités de logistique et parking, et sollicite l'avis des élus sur ce changement.

Les demandes d'autorisation d'utilisation des terrains devront être formulées auprès des propriétaires.

Par ailleurs, M. le Maire envisage la pose d'une porte facilitant l'accès à la salle de réunion, la cuisine et les toilettes de l'ancienne caserne des pompiers.

E) EXPOSITION HORLOGES A MOREZ

M. Alain MOYAT rappelle que l'exposition "300 ans d'histoire de l'horlogerie du Haut-Jura" se tiendra au Musée de la Lunette à Morez du 02/05/2019 au 15/03/2020 et que l'horloge du clocher de l'église de Septmoncel datant de 1718 y est exposée.

Séance levée à 22 h 35

Affiché le 06/05/2018

Le Maire,
Raphaël PERRIN

